

AVERTISSEUR DE FUMÉE

M985SS-NBR



GUIDE DE L'UTILISATEUR

SOMMAIRE

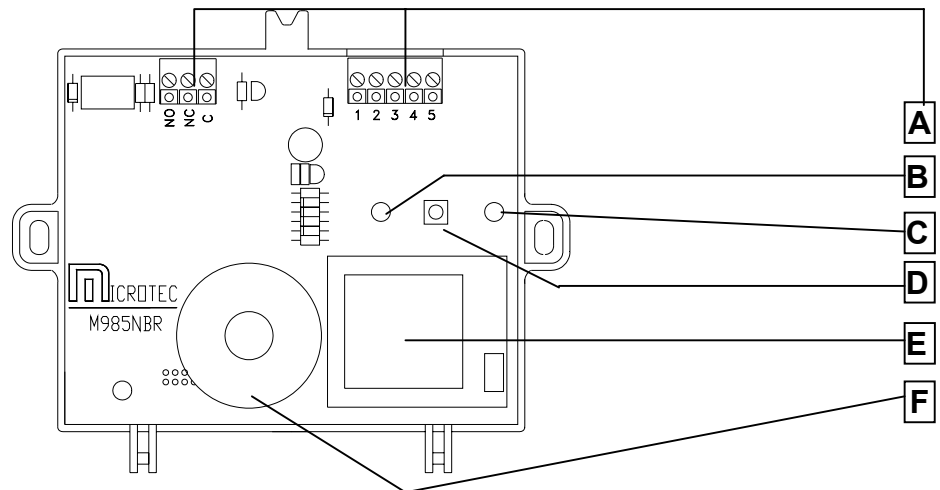
PRÉSENTATION DE L'APPAREIL.....	3
1. LES ÉLÉMENTS DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE M985SS-NBR :	3
2. MODULE D'URGENCE / ANNULATION / VÉRIFICATION	5
INSTALLATION.....	6
1. OÙ DOIT-ON INSTALLER L'AVERTISSEUR DE FUMÉE ?	6
2. OÙ NE DOIT-ON PAS INSTALLER L'AVERTISSEUR DE FUMÉE ?	9
FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL	11
Alarme d'incendie	11
VÉRIFICATION ET ENTRETIEN	12
Vérification.....	12
Entretien	13
COMMENT ÉVITER LES FAUSSES ALARMES	14
1. DÉFINITION D'UNE « FAUSSE ALARME ».....	14
2. QU'EST-CE QUI PROVOQUE UNE « FAUSSE ALARME » INCENDIE ?	14
3. QUE FAIRE POUR ÉVITER LES « FAUSSES ALARMES » ?	16
4. QUE FAIRE LORS D'UNE « FAUSSE ALARME » ?	17
COMMENT DÉTECTER UN TROUBLE D'ALIMENTATION OU DE FONCTIONNEMENT ?.....	19
LIMITATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE.....	21
MESURES PRÉVENTIVES	23
GARANTIE LIMITÉE	25

PRÉSENTATION DE L'APPAREIL

Vous avez entre les mains un avertisseur de fumée M985SS-NBR mis au point et entièrement fabriqué au Québec par Microtec Technologies inc.. Cet avertisseur de fumée est à la fine pointe de la technologie et homologué selon les normes ULC, ce qui constitue pour vous le meilleur choix en matière de prévention des incendies.

L'avertisseur de fumée est d'un fonctionnement facile. Il peut effectuer trois opérations de base soit ; INCENDIE, ANNULATION et/ou VÉRIFICATION. Il n'y a que quelques procédures à suivre pour maximiser son rendement.

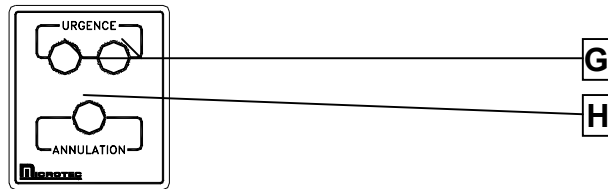
1. Les éléments de l'avertisseur de fumée M985SS-NBR :



- A. Les bornes de raccordement : servent à relier les avertisseurs de fumée entre eux ainsi qu'à un système de sécurité.
- B. Le voyant vert : indique que l'avertisseur de fumée est alimenté lorsqu'allumé.
- C. Le voyant rouge : clignote à toutes les 45 secondes pour indiquer que l'appareil est en état de fonctionnement. Il clignote à toutes les secondes lorsqu'une alarme incendie est détectée par l'avertisseur. Ce même voyant clignote aussi à toutes les secondes lorsque l'on vérifie l'avertisseur de fumée à l'aide d'un bouton vérification/annulation situé sur l'appareil ou d'une touche vérification/annulation d'un module d'urgence vérification/annulation.
- D. Le bouton vérification/annulation : ce bouton permet de rendre silencieuse l'alarme locale des avertisseurs de fumée pendant une période de 30 secondes, lorsqu'une alarme incendie s'avère fausse. En mode « repos », il permet de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.
- E. La chambre d'ionisation : détecte les émanations de fumée dans l'air ambiant. Elle est conçue pour une sécurité accrue.
- F. L'avertisseur sonore : alarme d'une puissance sonore supérieure à 85 décibels.

2. Module d'urgence/annulation/vérification

Ce module, offert en option, peut être relié à un réseau d'avertisseurs de fumée M985SS-NBR.



G. Les touches d'urgence : Si l'on appuie sur l'une ou l'autre des touches (rouges), ceci entraînera la transmission d'une alarme d'urgence. Il est important de savoir qu'au moment où le processus de transmission est enclenché, l'annulation de cette alarme devient impossible.

H. La touche de vérification/annulation : cette touche a les mêmes fonctions que le bouton vérification/annulation (voir point D de la section précédente). Cette touche (jaune) permet de rendre silencieuse l'alarme locale des avertisseurs de fumée pendant une période de 30 secondes, lorsqu'une alarme incendie s'avère fausse. En mode repos, il permet de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

INSTALLATION

1. Où doit-on installer l'avertisseur de fumée ?

Pour une protection complète, on devrait installer un avertisseur de fumée dans toutes les pièces ; hall, zone de rangement et sous-sol d'un bâtiment. La recommandation minimum est d'un avertisseur de fumée à chaque étage d'un bâtiment et un dans chaque zone de chambres à coucher. Les figures ci-après vous montrent comment appliquer cette recommandation.

- Placez un avertisseur de fumée dans le hall à l'extérieur de chaque zone de chambres à coucher. *Voir figure 2.* Deux avertisseurs sont requis dans les maisons ayant deux zones de chambres à coucher. *Voir figure 3.*
- Placez un avertisseur de fumée à chaque étage d'une résidence à plusieurs étages y compris au sous-sol. *Voir figure 4.*
- Placez un avertisseur de fumée à l'intérieur de chaque chambre à coucher lorsque des appareils électriques fonctionnent pendant que quelqu'un dort.
- Placez un avertisseur de fumée à l'intérieur de chaque chambre à coucher lorsque quelqu'un y dort avec la porte fermée ou qu'il fume.

- Placez les avertisseurs de fumée aussi près que possible du centre du plafond. Si ce n'est pas possible, placez-le au plafond à au moins 10 cm (4 pouces) de tout mur ou coin. *Voir figure 5.*
- Si le montage mural est permis par vos codes locaux et provinciaux, placez des avertisseurs de fumée montés au mur entre 10 et 30 cm (4 et 12 pouces) du plafond. *Voir figure 5.*
- Dans les pièces avec plafond en pente, pointu ou en pignon, fixez les avertisseurs de fumée à 90 cm (3 pieds) mesurés horizontalement depuis le point le plus haut du plafond.
- Placez les avertisseurs de fumée aux deux extrémités d'un couloir de chambres à coucher, si ce couloir mesure plus de 12 mètres (40 pieds) de long.
- À l'étage, placez un avertisseur de fumée en haut de la cage d'escalier.

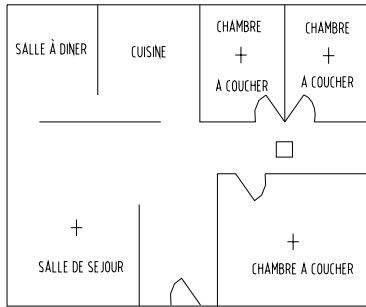


Figure 2

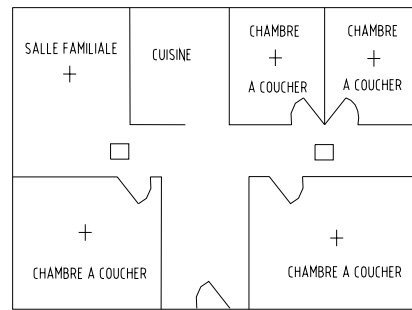


Figure 3

 = emplacement pour une protection minimum

+ = avertisseur supplémentaire pour une protection accrue

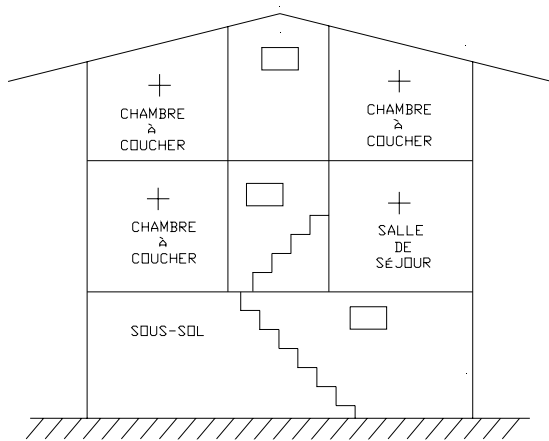


Figure 4

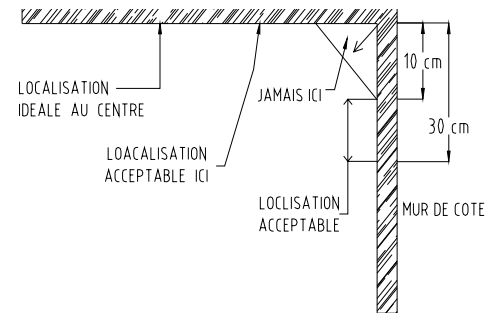


Figure 5

2. Où ne doit-on pas installer l'avertisseur de fumée ?

Des « fausses alarmes » sont souvent causées par des avertisseurs de fumée qui ont été placés dans des endroits où ils ne pouvaient pas fonctionner convenablement. Pour éviter les fausses alarmes, ne placez donc pas les avertisseurs de fumée :

- Dans des endroits ou près d'endroits où des particules de combustion sont normalement présentes comme dans les cuisines et les garages où il peut y avoir des particules de combustion provenant des systèmes d'échappement des véhicules; près des fournaies, des chauffe-eau ou des chaufferettes au gaz. Installez les avertisseurs de fumée à au moins 6 mètres (20 pieds) des cuisines ou autres endroits où des particules de combustion sont normalement présentes.
- Dans des endroits humides ou près des salles de bain avec douche. L'humidité peut pénétrer dans la chambre d'ionisation sous forme de vapeur d'eau, puis se refroidir et se condenser en gouttelettes qui peuvent occasionner une fausse alarme. Installez les avertisseurs de fumée à au moins 3 mètres (10 pieds) des salles de bain.
- Dans des endroits très chauds ou très froids ou dans les bâtiments non chauffés ainsi que les salles extérieures, lorsque la température peut descendre en-dessous ou au-dessus de la température de fonctionnement des avertisseurs. Les limites de températures pour un bon fonctionnement sont 4° à 38°C (40° à 100°F).

- Dans les endroits très poussiéreux ou les endroits sales. La saleté et la poussière peuvent s'accumuler sur la chambre d'ionisation de l'avertisseur de fumée et le rendre très sensible ou encore bloquer les ouvertures se rendant à la chambre d'ionisation et empêcher celle-ci de capter la fumée.
- Près des entrées ou des retours d'air frais ou dans les endroits avec beaucoup de courants d'air. Les climatiseurs, les chaufferettes, les ventilateurs, les entrées et retours d'air frais peuvent empêcher la fumée de se rendre à l'avertisseur de fumée, ce qui rendra ces dispositifs moins efficaces.
- Dans les espaces d'air stagnant en haut des toits en pointe ou dans les coins entre les plafonds et les murs. L'air stagnant peut empêcher la fumée d'atteindre l'avertisseur de fumée.
- Dans les endroits infestés par les insectes. Si les insectes pénètrent dans la chambre d'ionisation de l'appareil, ils peuvent causer une fausse alarme. Débarrassez-vous des insectes avant d'installer les avertisseurs.
- Près des appareils d'éclairage fluorescent. Les interférences électriques causées par les appareils d'éclairage fluorescent voisins peuvent causer des « fausses alarmes ». Installez des avertisseurs de fumée à au moins 1,5 mètre (5 pieds) de tels dispositifs d'éclairage.

FONCTIONNEMENT DE L'APPAREIL

Alarme d'incendie

Si un incendie se déclare à votre domicile, les émanations de fumée déclencheront votre avertisseur de fumée. Dès lors, une alarme sonore de 85 décibels se fera entendre de l'appareil. Votre avertisseur de fumée, étant relié à un système de sécurité, fera en sorte que la sirène de ce dernier s'activera lorsque l'avertisseur de fumée détectera la présence de fumée. Tous les avertisseurs de fumée retentiront dès qu'un avertisseur de fumée détectera une émanation de fumée, *s'ils sont reliés entre eux par le terminal spécialement attribué à cet effet*. Seul le voyant rouge de l'avertisseur ayant détecté la présence de fumée clignotera à toutes les secondes.

VÉRIFICATION ET ENTRETIEN

Vérification

La vérification de votre avertisseur de fumée est essentielle. De plus, elle est simple à faire et prend peu de temps.

- ☞ Une fois la semaine, vérifiez votre avertisseur de fumée en appuyant sur le bouton vérification/annulation, bouton jaune situé sur l'avertisseur, ou sur la touche vérification/annulation d'un module d'urgence/annulation/vérification. L'avertisseur sonore de l'avertisseur de fumée retentira pendant quelques secondes puis s'arrêtera. Tous les avertisseurs de fumée retentiront lors de cette même vérification, *s'ils sont reliés entre eux par le terminal spécialement attribué à cet effet*. Le voyant rouge de chaque avertisseur de fumée clignotera lors de cette même période. Cependant, il est normal que la sirène du système de sécurité ne retentisse pas lors de cette vérification. Cette vérification n'engendre aucune communication au Centre de télésurveillance Microtec.

- ☞ Vérifiez régulièrement que le voyant vert est allumé sur chaque avertisseur, signalant qu'il est bien alimenté.

Entretien

À tous les six mois, il est recommandé d'utiliser un sèche-cheveux à la position « air froid » de façon à déloger les particules de poussières qui sont accumulées dans la chambre d'ionisation de votre avertisseur de fumée. La façon de faire est la suivante :

- En utilisant la languette prévue à cet effet, débloquer le couvercle et faites-le basculer.
- En prenant soin de ne pas toucher aux composants de votre appareil avec le sèche-cheveux, dirigez le jet d'air de celui-ci vers la chambre d'ionisation afin d'évacuer la poussière.

ATTENTION : Si votre appareil a accumulé, à l'extérieur comme à l'intérieur, un important dépôt de poussières ou de graisses de cuisson, il vaut mieux le laver de la façon suivante :

- Extérieur : vous enlevez complètement le couvercle et vous le faites tremper dans l'eau savonneuse. Asséchez-le bien avant de le remettre en place.
- Intérieur : vous passez délicatement un linge humide (eau chaude) de façon à ce qu'il n'y ait plus de saletés visibles. Vous utilisez ensuite le sèche-cheveux de la manière décrite précédemment.
- S'il arrivait que l'appareil retentisse durant l'opération de nettoyage, appuyez sur le bouton annulation (bouton jaune).
- Refermez le couvercle.

COMMENT ÉVITER LES FAUSSES ALARMES

1. *Définition d'une « fausse alarme »*

Par « fausse alarme », nous entendons le déclenchement non fondé d'un système de sécurité qui est susceptible de provoquer le déplacement d'un Service de Sécurité publique.

2. *Qu'est-ce qui provoque une « fausse alarme » incendie ?*

Les causes d'une « fausse alarme » sont multiples. Parmi les plus fréquentes, notons :

2.1 L'erreur humaine

- a) En cuisinant, de la fumée ou de l'humidité est produite d'une façon excessive forçant les avertisseurs de fumée à déclencher une alarme.
- b) En allumant le foyer ou le poêle à bois, une fumée excessive s'accumule dans la maison et déclenche une alarme.
- c) Quelqu'un prend une douche à l'eau très chaude. Quand il ouvre la porte de la salle de bain, un nuage de vapeur envahit l'avertisseur de fumée qui voit la vapeur comme de la fumée, provoquant ainsi une alarme.
- d) De la peinture est introduite dans un avertisseur de fumée mal protégé. La peinture peut changer les caractéristiques de ce dernier et le rendre plus sensible. Au moindre changement, il déclenchera une alarme.
- e) Lors de travaux de rénovation, votre appareil n'est pas suffisamment protégé et la poussière s'infiltré et prépare infailliblement une « fausse alarme ».

2.2 La présence d'insectes

- a) Un insecte s'infiltré dans la chambre d'ionisation de l'avertisseur et déclenche une « fausse alarme ».

2.3 Les causes extérieures

- a) Durant les journées chaudes et humides, la maison est laissée sans ventilation adéquate. L'humidité dépasse le seuil critique des avertisseurs de fumée qui produisent une « fausse alarme ».
- b) Vous quittez la maison et laissez les fenêtres ouvertes. La fumée d'un feu de feuilles, d'un BBQ ou d'un feu de foyer du voisinage s'infiltré par celles-ci et déclenche une « fausse alarme ».

2.4 Mauvaise interprétation de l'avertisseur de fumée

- a) Les avertisseurs de fumée interprètent une trop grande quantité d'humidité comme si celle-ci était de la fumée.
- b) Les avertisseurs de fumée confondent de la poussière pour de la fumée.
- c) À cause du mauvais fonctionnement ou de l'absence d'une hotte de cuisinière, lors de la cuisson d'aliments, les particules grasses pénètrent dans la chambre d'ionisation des avertisseurs de fumée pouvant provoquer une éventuelle « fausse alarme ».
- d) Un fil du système est accroché accidentellement et se brise en partie. Le mauvais contact qui en découle peut provoquer une « fausse alarme ».

3. Que faire pour éviter les « fausses alarmes » ?

Celles provoquées par les avertisseurs de fumée

- a) Assurez-vous que les avertisseurs de fumée demeurent propres. Dégagez les couvercles extérieurs et lavez-les au moins une fois par année. Époussetez régulièrement.
- b) Au moins une fois l'an, ouvrez le couvercle de vos avertisseurs de fumée et délicatement, avec un chiffon humide sans savon, nettoyez la chambre d'ionisation afin d'y déloger les graisses et la poussière accumulées. Utilisez au besoin un sèche-cheveux à la position « air froid ».
- c) Durant les journées chaudes et humides, assurez-vous qu'il y a une bonne circulation d'air dans la maison, particulièrement dans le corridor menant aux chambres où sont installés les avertisseurs de fumée. Il ne faut pas hésiter à installer un ventilateur portatif orienté vers les avertisseurs de fumée.
- d) Munissez-vous d'un hygromètre afin de mesurer régulièrement l'humidité relative de votre résidence. Quand l'humidité relative dépasse le niveau des 80%, le risque de « fausses alarmes » provoquées par les avertisseurs de fumée est très élevé. Assurez-vous qu'il y a une bonne circulation d'air autour des avertisseurs de fumée. Il ne faut pas hésiter à installer des ventilateurs portatifs.

- e) Si vous prenez une douche, assurez-vous de fermer la porte de la salle de bain avant d'entrer dans la douche. Évacuez l'humidité de la salle de bain avant d'ouvrir cette même porte.
- f) Quand vous êtes absent, assurez-vous que la circulation d'air dans la maison est bonne même si les fenêtres sont fermées.

4. Que faire lors d'une « fausse alarme » ?

4.1 Si vous êtes présent

- a) Référez-vous aux actions à prendre, tel que mentionné dans le manuel de l'utilisateur de votre système de sécurité, afin de rendre silencieuse l'alarme incendie.
- b) Dans le cas d'un déclenchement des avertisseurs de fumée, utilisez le bouton annulation situé sur l'avertisseur ou la touche vérification/annulation d'un module d'urgence/annulation/vérification. Utilisez-les autant de fois que nécessaire. Ventilez les avertisseurs de fumée situés dans la zone qui a déclenché l'alarme, que ce soit à cause de la fumée ou de l'humidité.

- c) Dans tous les cas de déclenchement de votre système de sécurité, attendez quelques minutes avant d'utiliser votre téléphone. En effet, si vous étiez sur une ligne lorsque le Centre de télésurveillance tente de vous rejoindre ou que, suite à l'énervement, vous ne répondez pas lorsque le Centre appelle, ce dernier transmettra votre alarme au Service de Sécurité publique concerné.
- d) Assurez-vous que votre répondeur n'est pas branché, afin que les opérateurs de notre centre de télésurveillance puissent vous rejoindre si nécessaire.
- e) Ayez toujours votre code d'annulation en mémoire ou à la portée de la main.

4.2 Si vous êtes absent

Assurez-vous que les numéros de téléphones des personnes-ressources que vous nous avez fournis sont toujours valides.

COMMENT DÉTECTER UN TROUBLE D'ALIMENTATION OU DE FONCTIONNEMENT ?

Chaque avertisseur de fumée est muni d'un voyant vert indiquant qu'il est alimenté en électricité par le système de sécurité lorsqu'allumé. Le voyant rouge, quant à lui, clignote aux 45 secondes afin de vous indiquer qu'il est en mode de vérification interne. Si l'avertisseur de fumée émet un « bip » aux 45 secondes, l'appareil est défectueux ou l'alimentation électrique est insuffisante. Si ce même voyant ne clignote plus aux 45 secondes, l'alimentation de l'avertisseur est soit absente ou l'appareil est défectueux.

Trois symptômes servent à signaler un mauvais fonctionnement :

- L'avertisseur sonore ne se déclenche pas lorsque l'on appuie sur le bouton vérification/annulation (bouton jaune situé sur l'avertisseur de fumée) ou sur la touche vérification/annulation d'un module d'urgence/annulation/vérification.
- L'avertisseur sonore ne se déclenche pas même en présence suffisante de fumée (dans une vérification avec fumée provenant de la combustion d'un bâton d'encens).
- Le voyant rouge reste allumé ou reste éteint continuellement.
- Le voyant vert est éteint et il n'y a pas de panne électrique.

VOYANT	ALLUMÉ DE FAÇON CONTINUE	ÉTEINT DE FAÇON CONTINUE	CLIGNOTE AUX 45 SECONDES
Vert	Alimentation électrique présente.	Alimentation électrique absente.	---
Rouge	Appareil défectueux.	Appareil défectueux ou alimentation électrique absente.	En vérification. – S'il émet un « bip » aux 45 secondes, l'avertisseur est défectueux ou l'alimentation électrique est insuffisante.

Il faut alors vérifier les points suivants :

- Recherchez les dommages évidents.
- Lorsque le voyant vert est éteint et qu'il n'y a pas de panne électrique, vérifiez que le transformateur qui alimente le système de sécurité est bien branché à la prise électrique. S'il est bien branché, vérifiez le disjoncteur ou le fusible qui alimente la prise où le transformateur est branché.

Si le problème persiste, NE PAS ENTREPRENDRE DE RÉPARATION, communiquer avec le Centre de service Microtec.

LIMITATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Les avertisseurs de fumée M985SS-NBR ne fonctionnent pas sans courant, donc ne fonctionnent pas sans alimentation électrique (voyant vert éteint). Les avertisseurs de fumée M985SS-NBR ne fonctionneront pas si le courant électrique est coupé par un incendie électrique, un fusible grillé, un coupe-circuit sauté ou pour toute autre raison, à moins qu'ils ne soient alimentés par la pile de secours d'un système de sécurité.

Les avertisseurs de fumée ne peuvent détecter des incendies qui débutent dans des endroits où la fumée ne peut les atteindre. Des endroits tels que dans les cheminées, les murs, sur le toit ou derrière une porte fermée. Si les portes de chambres à coucher sont fermées pendant la nuit, vous devriez placer des avertisseurs de fumée dans chaque chambre ainsi que dans le hall commun de ces chambres.

Les avertisseurs de fumée ne peuvent de plus, capter un incendie qui se produit à un autre étage d'une résidence ou d'un bâtiment. Par exemple, l'avertisseur de fumée placé au deuxième étage peut ne pas capter un incendie qui fait rage au premier étage ou au sous-sol. Vous devriez alors placer des avertisseurs de fumée à tous les étages d'une résidence ou d'un bâtiment.

L'avertisseur de fumée M985SS-NBR est conforme ou supérieur aux exigences d'audibilité courantes des Laboratoires des assureurs du Canada. Toutefois, si l'avertisseur de fumée est situé à l'extérieur d'une chambre à coucher, il risque de ne pas réveiller une personne qui a le sommeil profond, particulièrement si la porte de la chambre est fermée ou qu'elle n'est que partiellement ouverte. Si l'avertisseur est situé sur un étage autre que celui des chambres à coucher, il est encore moins probable que les gens qui dorment dans ces chambres soient réveillés. Dans de tels cas, il est conseillé d'installer un second avertisseur de fumée à cet étage et de le relier à l'avertisseur de fumée installé précédemment. De cette façon, dès qu'un incendie est détecté par un avertisseur de fumée, cela activera automatiquement l'alarme sonore des avertisseurs de fumée situés sur les autres étages (s'ils sont reliés entre eux par le terminal spécialement attribué à cet effet).

Tous les types de capteurs de fumée ont des restrictions. C'est pourquoi qu'aucun type d'avertisseur de fumée ne peut capter et signaler tous les genres d'incendie.

Le capteur que Microtec vous a fourni est un capteur par ionisation. Les avertisseurs par ionisation sont souvent reconnus pour être plus appropriés dans le cas de feu à évolution rapide, qui comptent pour 70% des incendies de résidences, d'après l'association nationale de protection contre l'incendie. Les avertisseurs de fumée photoélectriques sont reconnus pour être plus appropriés pour détecter les feux couvants, qui comptent pour 30% des incendies de résidences.

L'avertisseur de fumée ne peut pas toujours avertir dans les cas d'incendies causés par des explosions violentes, des fuites de gaz, des rangements inadéquats de produits inflammables, la surcharge de circuits électriques, les enfants qui jouent avec les allumettes ou les incendies criminels.

Faites l'essai de nos avertisseurs en suivant nos instructions, mais rappelez-vous que ces avertisseurs ne sont qu'un des éléments d'un plan global de sécurité incendie. Élaborez un plan des issues de secours et pratiquez-le régulièrement. Il est vital d'avoir plus d'un chemin d'évacuation bien exercé. Munissez-vous d'extincteurs d'incendie homologués ULC placés stratégiquement dans les pièces telles que la cuisine, le garage ou l'atelier. Remplacez tous les avertisseurs de fumée à tous les 10 ans.

L'installation d'avertisseurs de fumée *peut vous donner le droit, dans certains cas, à des tarifs d'assurances moins élevés, mais l'utilisation d'avertisseurs de fumée ne remplace en aucun cas les assurances.*

Les propriétaires et les locataires doivent continuer à assurer leur vie et leur propriété.

MESURES PRÉVENTIVES

Bien installés et bien entretenus, les avertisseurs de fumée constituent une partie importante d'un programme de sécurité domiciliaire contre l'incendie, mais ce même programme doit aussi comprendre un examen de tous les risques d'incendie et l'élimination de toutes situations dangereuses. Bien plus, en cas d'incendie, un plan d'évacuation bien établi et pratiqué d'avance peut sauver des vies. Voici les points importants à considérer :

- Restez toujours calme, ne paniquez pas.
- Veillez à ce que chaque membre de votre famille connaisse bien le signal d'alerte des avertisseurs de fumée.
- Les portes, c'est la différence entre la vie et la mort. Avec votre main, vérifiez si elles sont chaudes avant de les ouvrir. Si elles sont chaudes, c'est le signe que le feu fait rage derrière. Laissez-les fermées et évacuez les lieux par une autre issue.
- Lorsque l'incendie s'est déclaré, ne pas perdre de temps à ramasser vos effets personnels. Prévenez tous les occupants et évacuez l'édifice. La vie est encore le bien le plus précieux.
- Appelez les pompiers de l'extérieur de l'édifice, même si le système de sécurité l'a probablement déjà fait.
- Rassemblez les occupants à un point de rencontre établi précédemment.
- Si vous êtes bloqué à l'intérieur, respirez près du plancher, couvrez votre bouche avec un tissu et rampez jusqu'à un endroit sûr en retenant votre respiration.
- NE JAMAIS ENTRER DANS UN ÉDIFICE EN FLAMME.
- Gardez toutes les portes et fenêtres fermées, à l'exception des issues de secours.
- Ne jamais ouvrir une porte sans avoir vérifié l'intensité de la chaleur.
- Un plan d'évacuation doit être établi avant qu'un incendie ne se déclare. Vaut toujours mieux prévenir que guérir.
- Tracez un plan de chaque étage de votre résidence. Effectuez fréquemment des exercices d'évacuation.

STATISTIQUES

FAITS SAILLANTS :

La direction générale de la sécurité civile enregistre entre 13 000 et 14 000 incendies par année, soit près de 40 par jour, environ 150 décès, 550 blessés, et au-delà de 350 millions de dollars en pertes matérielles.

Référence : Division des statistiques de la Direction générale de la sécurité civile, Gouvernement du Québec.

GARANTIE LIMITÉE

Microtec Technologies inc. garantit que ses produits sont exempts de vice de fabrication et de main d'œuvre, dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien en ce qui concerne l'avertisseur de fumée pour une période d'un (1) an, à compter de la date d'achat. L'obligation découlant de la présente garantie se limitera à la réparation ou au remplacement d'une pièce quelconque des dits produits qui, de l'avis de la Compagnie, s'avérera défectueuse du point de vue matière première ou main d'œuvre lors d'une utilisation ou d'un usage normal pendant la période de garantie commençant à la date d'achat.

La présente garantie ne s'appliquera pas à aucun produit de Microtec Technologies inc. qui a été modifié, réparé ou transformé d'une quelconque façon sans le consentement exprès, par écrit, de la compagnie.

TEST

TOUS NOS APPAREILS SONT APPROUVÉS ULC. ILS SONT TESTÉS EN LABORATOIRE ET DOIVENT SUBIR AVEC SUCCÈS UNE AMBIANCE DE 90% D'HUMIDITÉ À 40° C PENDANT UNE PÉRIODE CONTINUE DE 12 HEURES.

Manuel de l'utilisateur

Production : Microtec Technologies inc.
Chef de file en système de sécurité et domotique.

Édition : 17 décembre 2001